

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 10 février 2025

Date convocation : 31/01/2025

Excusés - Absents : CAVALIE Fabienne, SOULIE Jérôme, LUKASIEWICZ Dominique.

Secrétaire de séance : DUFOSSE Martine.

1-Transfert délaissés 2X2 Voies : Benoît RAVAILHE rend compte de la réunion du 29/01/2025 avec la DREAL Occitanie ayant pour objet le projet de domanialité de la RN88. Il présente les plans du projet foncier délimitant le domaine public routier national au droit de la RN 88 (2X2 voies). Les délaissés de la 2X2 voies seront transférés à l'euro symbolique aux communes concernées (Tanus et Tauriac de Naucelle). Une délibération approuvant ou non ce transfert doit être communiqué à la DREAL

Pour la commune de Tanus il s'agit de délaissés au droit du pont de la Route de Marsal, à Combefedo, la Moulinaré et en bordure de la RD 688 au droit du pilier du pont autoroutier.

Une procédure de domanialité sera mise en œuvre dans les mois à venir en fonction des réponses des communes.

Accord à l'unanimité et autorisation donnée à M. RAVAILHE pour signer tous les documents liés à cette régularisation.

2-Travaux FAVIL 2025 : Benoît RAVAILHE présente le devis des travaux prévus cette année au titre du FAVIL. Il s'agit de travaux sur la Rue des Ramaudes suite aux travaux d'alimentation en eau et assainissement des nouvelles constructions, de la RD 53 (face à la route de la Catayrié) à Fournials , à la Crouzié (de la maison Epilibre jusqu'à la porcherie et de la maison Epilibre à la maison de M et Mme Macron qui font suite aux travaux de 2024). Le montant des travaux s'élève à 40 921.40 € HT, subventionnés à hauteur de 12 000 € environ par le Département. Accord à l'unanimité. Cette dépense sera intégrée au budget 2025.

3-Renouvellement jeu aire de jeux des enfants : Benoît RAVAILHE expose qu'il y a lieu de changer le tobogan de l'aire de jeux pour enfants dont l'état est arrivé à bout de course. Il rappelle que cette installation date de 2002. Il présente les devis de :

-Pro Urba : 4 549 € HT, 5 458 € TTC (dépose de l'ancien jeu non comprise, pose du nouveau jeu comprise avec l'aide d'un agent communal, sol en gravier rond),

-ID VERDE : 10 530 € HT, 12 636 € TTC (dépose, pose et sol compris)

Accord à l'unanimité sur le devis de Pro Urba. Cette dépense sera intégrée au budget 2025.

4- Aménagement Place du ségala : Benoît RAVAILHE donne la parole à Françoise EMERIAUD, 1^{er} adjointe qui rappelle le projet d'aménagement de la Place du Ségala, ces travaux portent sur une mise en sécurité de la circulation des véhicules sur cette place, un aménagement urbain portant sur la re végétalisation et la désimperméabilisation de cet espace public.

Le montant des travaux estimés, maîtrise d'œuvre comprise s'élève à 689 890 € HT.

Une délibération est nécessaire pour solliciter les financements susceptibles d'être octroyés, provenant de l'Etat « Fonds verts », de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, éventuellement du Département.

Benoît RAVAILHE rappelle que ces travaux et leur nature seront engagés uniquement si la commune obtient des financements extérieurs.

Accord à l'unanimité pour effectuer les demandes de financements auprès des organismes.

5- Entretien espaces verts 2025 : Benoît RAVAILHE fait le point sur l'entretien des espaces verts réalisés en 2024 par l'entreprise LAUJARDI de Pampelonne. Le montant réglé pour l'année 2024 à l'entreprise pour les travaux de tonte des espaces verts et du stade, l'élagage des branches basses des platanes, est égal à 13 048,80 €.

Le prix sera inchangé pour 2025. Accord à l'unanimité pour continuer de travailler avec LAUJARDI.

6-SIER Tanus : Délégation de compétence maintenance éclairage public : Benoît RAVAILHE expose que le SIER doit effectuer un état lieux des réseaux d'éclairage public, pour cela il doit prendre la compétence maintenance de l'éclairage public. Accord à l'unanimité.

Toutefois les réparations et interventions sur l'éclairage public restent à la charge des communes.

7-Subventions associations 2025 : après s'être fait présenter les comptes de résultat et bilans, il est décidé à l'unanimité des suffrages exprimés d'octroyer les montants suivants pour l'année 2025 aux associations suivantes :

- | | |
|--|----------|
| • Comité de la Foire du Ségala | 700 € |
| <i>sous réserve du dépôt de la demande de subvention non reçue ce jour</i> | |
| • Comité des Fêtes | 700 € |
| • Association Débout les Yeux | 600 € |
| • Tanus Découverte et Loisirs | 400 € |
| • Football Club Tanusien | 300 € |
| <i>sous réserve du dépôt de la demande de subvention non reçue ce jour</i> | |
| • Club de l'Amitié | 200 € |
| • Gym Viaur | 150 € |
| • Sté de Chasse Tanus | 100 € |
| | |
| • Association Viaur Cérou (aides-soignantes) | 135.00 € |
| • Association de Soutien à Domicile (AVS, aides ménagères) | 135.00 € |
| • Association ADMR de St Jean de Marcel (Aides ménagères, AVS) | 135.00 € |
| | |
| • Association Agréée de Pêche Protection du Milieu Aquatique de Carmaux (AAPPMA) : pas de subvention accordée. | |

La commune reçoit beaucoup de demandes de subvention, Benoît RAVAILHE rappelle la règle que le conseil municipal s'est fixé : subventionner uniquement les associations dont le siège et l'activité s'exerce sur le territoire communal.

8- Journées du patrimoine 2025 autour du Viaduc du Viaur : projet « Sons et Lumières » au Viaduc du Viaur le samedi 20 septembre 2025, lors du week-end des Journées du Patrimoine, porté par l'Association Valorisation du Viaduc du Viaur. Cette journée sera ponctuée par plusieurs animations : randonnées contées, buvette, restauration, animation musicale, vente de produits locaux et enfin spectacle son et lumière avec Show Laser en soirée.

Benoît RAVAILHE propose que le coût du mapping, soit 4 000 €, soit pris en charge par les communes de Tanus et de Tauriac de Naucelle, soit 2 000 € chacune, VVV prend en charge tous les autres frais.

Benoît RAVAILHE demande qu'un élu participe avec lui aux réunions d'organisation de cette manifestation. Marie-Hélène EGEA prendra part à ce projet au côté de Benoît RAVAILHE, pour représenter la commune.

Accord à l'unanimité pour prendre en charge la somme de 2 000 € correspondant la moitié du coût du mapping. Cette somme sera prévue au budget 2025.

9-Don Mayotte : Sollicité par l'ADM81- Association des Maires du Tarn - Benoît RAVAILHE propose que la commune participe à la solidarité nationale en faveur des habitants de Mayotte qui ont subi de plein fouet le passage du cyclone CHIDO. Ce soutien peut se faire par le dispositif mis en place par l'association des Maires de France avec la Protection Civile et la Croix Rouge. Accord à l'unanimité des suffrages exprimés (11 pour, 1 abstention) pour verser la somme de 150 €.

10-Questions diverses

***Portail halle :** Benoît RAVAILHE expose la nécessité de créer une ouverture plus conséquente pour assurer la sécurité des usagers sous la halle notamment lors des festivités de la Pentecôte. Il présente le devis de BMS Conception, d'un montant de 3 573 € pour la mise en place d'un portail 2 ouvrants de 6m/4.2m. Accord à l'unanimité. Cette dépense sera prévue au budget 2025.

***Centre de Loisirs de Mirandol :** Benoît RAVAILHE donne la parole à Françoise EMERIAUD, 1° adjointe qui expose que l'Association les Pitchous du Viaur, qui gère le centre de loisirs de Mirandol, a élu un nouveau bureau.

Le ramassage des enfants fréquentant le centre de loisirs dans les communes, qui avait été interrompu faute de chauffeur, reprendra à compter du mercredi 12/02. Le coût de ce transport est estimé à 3 000 €, une demande de prise en charge par la 3CS est sollicitée.

Un projet de convention entre la commune et le centre de loisirs ayant pour l'objet la participation financière au frais de fonctionnement du centre de loisirs est en cours d'élaboration.

***Carrière de Tanus** qui a été fermée lors du 2d semestre 2024, a réouvert et gérée à ce jour par M. DELISLE.

***Panneaux entrée Tanus :** Benoît RAVAILHE soumet l'idée de mettre un panneau à l'entrée de Tanus pour valoriser l'attractivité du village : présence de commerces, de monuments historiques, etc...panneau lumineux, voir ce qui se fait sur les autres communes. Benoît RAVAILHE demande à chacun de réfléchir et de faire des propositions.

***Logo Ségala Sauvage de Caractère :** Jean SOLER, 2° adjoint expose que depuis le mois de septembre l'Office de Tourisme du ségala Tarnais a rejoint la marque de destination « Ségala, Sauvage de Caractère » avec les offices de tourisme Aveyron Bas Ségala Viaur et Pays Ségali. Cette marque a pour objectif d'affirmer le Ségala comme une destination nature incontournable d'Occitanie.

Demander à l'office de Tourisme du Ségala Tarnais si l'on peut utiliser ce logo en mairie.

***Locomotive à vapeur :** Jean SOLER informe le conseil municipal que la locomotive à vapeur 241P9 est stationnée en gare de Carmaux depuis fin décembre. Elle sera à demeure à Carmaux et après restauration aura pour vocation à effectuer des parcours touristiques. Elle pourra être visitée lorsque les locaux seront aménagés, c'est prévu pour le printemps.

Le lien historique est ainsi tissé avec le passé minier de Carmaux, mais aussi avec le réseau ferré et par là même le Viaduc du Viaur.

***Mousse sur trottoirs :** Américo SOARES interroge sur ce qu'il pourrait être mis en œuvre pour remédier la présence importante de mousse sur certains trottoirs, pouvant les rendre glissants par temps de pluie. Benoît RAVAILHE expose que des essais avec divers produits ont déjà été réalisés sans succès notoire. Il indique chercher d'autres solutions.

La séance est levée à 23 h00

Monsieur le Maire de Tanus, Benoît RAVAILHE.

